

FAQ BTS SP3S

Quels sont les enseignements en BTS SP3S ?

En BTS SP3S les enseignements sont des modules.

Au programme hebdomadaire :

- Institutions et réseaux (4h30 en 1 ère année),
- Publics (3h30 en 1ère année / 2h en 2e année),
- Prestations et services (0h30 en 1ère année / 4h30 en 2e année),
- Techniques de l'information et de la communication TICP (4h30 en 1ère année / 4h en 2e année),
- Ressources Humaines (3h en 2e année),
- Techniques et gestion administrative et financière TGAF (3h en 1ère année / 3h30 en 2e année),
- Méthodologies appliquées aux secteurs sanitaire et sociale MASSS (4h30 en 1ère année / 5h en 2e année),
- Culture générale et expression FRANCAIS (3h en 1ère et 2e année),
- Langue vivante ANGLAIS (2h en 1ère et 2e année),
- Actions professionnelles (2h en 1ère année / 2h30 en 2e année),

Quelle est la durée des stages ?

Deux stages en milieu professionnel de 13 semaines font partie intégrante de la formation. Il se compose de 6 semaines en fin de première année et de 7 semaines entre décembre et février en deuxième année.

Dans quelles structures peut-on faire ses stages ?

Les stages peuvent se dérouler dans les :

- organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance, ...),
- établissements et services sanitaires (structures de soins, de prévention...),
- établissements et services sociaux et socio-éducatifs (centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociale, service de protection de la jeunesse...),
- établissements et services médico-sociaux (pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées...),
- structures développant des services à caractère sanitaire ou social (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...).

Le choix des lieux de stage selon l'année de formation sera finalisé en accord avec les enseignants responsables de la formation.

Les professeurs trouvent-ils les stages pour les étudiants ?

C'est aux étudiants d'effectuer la recherche de leur terrain de stage. Un accompagnement et un suivi régulier sont réalisés par l'équipe enseignante.

Sur quels critères se fait la sélection en BTS SP3S ?

Pour candidater, il faut s'inscrire sur Parcousup. La sélection se fait à partir du dossier scolaire (première et terminale), de l'avis du professeur principal et du chef d'établissement et d'une lettre de motivation. Outre le dossier scolaire du candidat, nous apportons une attention à l'attitude du candidat pendant sa scolarité, car nous formons de futurs professionnels (assiduité, posture, implication, ...). Nous accordons également une attention à la lettre de motivation qui doit être rédigée avec sérieux.

Quelles sont les épreuves du BTS SP3S ?

Six épreuves permettent d'évaluer les candidats au BTS SP3S.

E1 – Culture générale et expression (épreuve écrite finale)

E2 – Langue vivante étrangère : anglais (2 CCF* 1 écrite et 1 oral)

E3 – Gestion (épreuve écrite finale)

E4 – Publics et institutions (épreuve écrite finale)

E5 – Techniques professionnelles (2 CCF en 2^{ème} année évaluant les modules TGAF, TICP et MASSS)

E6 – Projet tutoré (Stage de 2^{ème} année, note de synthèse a réalisé à partir du stage de 2^{ème} année et soutenance)

* CCF (contrôles en cours de formation)

Quels sont les métiers que je peux faire avec un BTS SP3S ?

Le titulaire du BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social exerce son emploi dans différentes structures publiques ou privées, notamment :

- Organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance, ...),
- Etablissements et services sanitaires (structures de soins, de prévention...),
- Etablissements et services sociaux et socio-éducatifs (centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociales, service de protection de la jeunesse...),
- Etablissements et services médico-sociaux (pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées...),
- Structures développant des services à caractère sanitaire ou social (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne...).

Les emplois occupés relèvent principalement de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de conventions collectives

spécifiques aux champs sanitaires et sociaux. Les emplois sont dénommés différemment selon les secteurs.

A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- Gestionnaire conseil dans les organismes de protection sociale,
- Responsable de secteur en service d'aide à domicile,
- Coordonnateur d'activités sociales (famille, personnes handicapées, personnes âgées, enfants...), - assistant aux délégués à la tutelle,
- Assistant médical dans les centres de lutte contre le cancer,
- Coordonnateur de secrétariats de services médicaux et d'accueil,
- Conseiller d'action sociale dans les organismes de protection sociale complémentaire.

Quelles sont les poursuites d'études possibles ?

Licences du champ sanitaire et social de :

- Management des organisations secteur associatif
- Management des unités de travail dans les organismes de protection sociale
- Animation et politique de la ville
- Médiation sociale
- Organisations option management d'une équipe dans la protection sociale
- Protection sociale complémentaire et techniques en assurance
- Management des organisations spécialité gestion des établissements du secteur de la santé
- Gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Autres :

- Concours Assistance social/travail social et conduite de projet
- Concours de la fonction publique et des organismes de protection sociale (sécurité sociale).

Pour les licences professionnelles, l'inscription se fait sur dossier auprès de l'organisme (IUT ou UTEC). Nous attirons votre attention sur l'importance du dossier scolaire durant la formation.

Si vous souhaitez passer des concours à l'issue de la formation, vous devez vous renseigner sur les dates des sessions, durant la 2^{ème} année.

Quelles sont les différences entre le BTS SP3S et le BTS ESF ?

Le **BTS ESF** (Economie Sociale Familiale) : ce cursus forme à l'accompagnement et à l'assistance quotidienne d'un individu, dans tous les domaines de la vie.

Il permet d'acquérir un ensemble de compétences afin de devenir un « expert de la vie quotidienne ». Animation, conseils, accompagnement.

Expert des nombreux domaines de la vie quotidienne, le titulaire du BTS ESF assure différentes **missions en expertise, conseil, organisation technique d'un service, animation ou encore communication professionnelle.**

Le **BTS SP3S** (Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social) : cette filière axe sa formation sur la gestion de la demande et du besoin de l'utilisateur, l'organisation et la promotion des activités des structures médico-sociales ainsi que la gestion et l'animation d'équipe et les fonctions de relation et de communication. Il forme également à la gestion administrative, les prestations et services offerts, la coordination des interventions...

Experts du domaine sanitaire et social, les diplômés d'un BTS SP3S, s'imposent comme des **interlocuteurs privilégiés des usagers. Ils analysent leurs besoins, proposent des prestations et des services appropriés et assurent la gestion des dossiers.**

<https://oniseptv.onisep.fr/onv/les-bts-economie-sociale-et-familiale-esl-et-service-prestations-des-secteurs-sanitaire-et-social-sp3s-formations-metiers-et-debouches>